

*sciure tous les jours. Alors qu'est-ce que l'on fait? On passe un ratrac dans ces halles de dindes» – il y en avait 80 000! Mais j'ai dit: «Ce n'est pas possible.» Vous savez ce qu'est un ratrac? C'est quasiment une machine pour ouvrir les routes. On m'a répondu: «On a une centaine de dindes qui passent dans le ratrac mais qu'est-ce que c'est à côté de 80 000»!*

Eh! bien, voilà Mesdames et Messieurs, moi, je réitère l'appel que je vous ai lancé: «*Bouffez l'emballage, tout ce qui vient d'ailleurs, foutez-le loin!*»

**Roubaty François** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste approuve la proposition de ce décret et est satisfait de l'article 1. Nous vous invitons à en faire de même.

**Collaud Elian** (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt de ce décret comportant le dépôt d'une initiative cantonale. Je laisse les explications qui vous ont été fournies par des personnes ici dans cette salle qui ont eu l'occasion de se rendre compte de conditions déplorables. Par conséquent, le groupe démocrate-chrétien, dans son ensemble, soutiendra l'entrée en matière et votera ce décret.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants et je constate avec satisfaction que ce projet de loi est largement soutenu. Avec les illustrations de Louis Duc, on a constaté qu'il y aurait encore beaucoup d'autres exemples qui soutiennent cette démarche.

**Le Commissaire.** Comme M. le Rapporteur l'a dit, soutenir cette initiative c'est aussi montrer la solidarité avec la production de qualité qui est la nôtre dans ce pays. Dans ce sens-là, je pense que ça ne peut qu'être une reconnaissance que les exigences qu'on a formées pour notre agriculture méritent ce soutien par le respect de la qualité que nous produisons en Suisse.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### ART. 1

**Le Rapporteur.** A l'article 1, le Conseil d'Etat a repris tel quel le texte de la motion.

– Adopté.

##### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Commissaire.** Simplement une information: en principe, le canton sera invité par une des deux commissions du Parlement fédéral pour défendre cet objet; c'est ainsi que cela se pratique. Nous l'avons déjà fait pour une initiative sur la traçabilité, il y a quelques années.

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 91.

### Projet de décret N° 93

relatif à l'introduction de la troisième année d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg<sup>1</sup>

Rapporteuse: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVPP, GR).

Commissaires: **Isabelle Chassot, Directrice de l'inspection publique, de la culture et du sport; Anne-Claude Demière, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

#### Entrée en matière

**La Rapporteuse.** En 1937, lors du débat d'entrée en matière relatif à l'introduction de la deuxième année de médecine, le Rapporteur Dr Gustave Clément avait fait un brillant et long discours sur la primauté du spirituel sur la matière.

<sup>1</sup> Message pp. 2160ss.

A la lecture du bulletin de la session du 14 mai 1937, j'ai mesuré l'évolution de notre société et de son mode de fonctionnement, notamment de l'analyse prévalant à une décision importante, mais j'ai retrouvé une constante dans les motivations qui ont été invoquées par nos prédécesseurs à l'introduction de la première année de médecine en 1897 et de la deuxième année de médecine en 1937, celle de l'importance de la fondation de l'Université pour notre canton et son rôle primordial dans son développement et son rayonnement et déjà en 1897, l'existence de la Faculté des sciences était considérée comme absolument indispensable.

Ainsi l'avenir aura donné raison aux fondateurs et défenseurs du développement de l'Université, en particulier de la Faculté des sciences. Aujourd'hui, cette Faculté, génératrice de 550 emplois, reconnue d'excellente qualité, comporte sept départements dont le département de médecine.

Compte tenu de l'introduction du plan de Bologne, le bachelor en médecine comporte une césure claire dans le cursus de formation médicale. Le système de Bologne impose des études en deux étapes, le bachelor trois ans, puis le master pour la médecine humaine pour une nouvelle période de trois ans. Le diplôme de bachelor constituera le diplôme intermédiaire qui à défaut d'une valeur professionnelle pourra permettre la mobilité interuniversitaire des étudiants.

Dès 2010, les deux années d'études de l'Université de Fribourg ne correspondront plus à une étape du cursus médical.

La Commission a siégé le 1<sup>er</sup> octobre dernier et je tiens à remercier, au nom de tous les membres, Mesdames les Commissaires du gouvernement pour la qualité du message remis ainsi que celle de la présentation complémentaire qui a permis à tous les membres d'être convaincus de l'importance de l'introduction de la troisième année de médecine humaine et de saisir les enjeux primordiaux liés à ce projet.

Les points suivants ont été relevés par la Commission:

- l'accréditation des filières d'études étant désormais obligatoire, cette accréditation n'est envisageable pour les études de médecine que par l'introduction de la troisième année d'études, sans cette accréditation notre Faculté de médecine est condamnée et par là même, fragiliserait de manière inquiétante le développement de la Faculté des sciences, reconnue pour l'interdépendance de ces sept départements dont celui de la médecine, considéré comme essentiel; le partenariat avec d'autres universités sera nécessaire pour assurer la filière complète aux étudiants;
- la contribution à l'effort national pour la formation et la recherche clinique est considérée comme une des pistes pour lutter contre la pénurie des médecins suisses de premier recours;
- l'apport d'une troisième année de médecine est primordial pour le développement de la Faculté des sciences avec tous les enjeux de développement scientifique et économique de notre canton qui y sont liés; c'est une contribution majeure à la conso-

ludation d'un pôle de compétence, source de synergie et de coopération avec l'institut Merkle;

- l'influence positive sur le développement et le rayonnement de l'Hôpital fribourgeois, à savoir sur tous ses sites et du réseau fribourgeois de santé mentale, ce qui sera un atout pour attirer des médecins-cadre; il a été clairement spécifié qu'il n'est nullement question de créer une hôpital universitaire à Fribourg.

Ainsi le projet d'introduction de la troisième année de médecine soumis ce jour à notre plénum n'a pu voir le jour que grâce à la remarquable collaboration des deux départements concernés et la commission en a pris acte avec satisfaction. Le projet de décret fait état d'un crédit d'engagement de 27 376 079 francs en tenant compte des subventions fédérales à hauteur de 1 270 000 et de la participation des autres cantons au titre de l'accord intercantonal à hauteur de 8 330 630 francs. Ce budget a fait l'objet d'un examen détaillé selon le tableau figurant dans le message et comprend les coûts salariaux y compris ceux de lancement jusqu'en 2013, les investissements en matériel et équipements de locaux dont des containers.

Seul regret: l'installation provisoire – mais vu les délais impartis pour l'accréditation, la commission a compris l'urgence de cette décision – soit dans des locaux loués, soit dans des containers; de nouveaux crédits seront sollicités pour la construction des bâtiments adéquats.

Convaincus par les arguments développés, la qualité du concept présenté pour lequel nous remercions les deux commissaires du gouvernement et leurs services, la commission a accepté à l'unanimité l'entrée en matière sur le projet de décret tel que présentés, en vous invitant de faire de même afin de renforcer la position de notre Université et qu'un signal fort soit donné, preuve du dynamisme de notre canton.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Avec la Directrice de la santé et des affaires sociales, nous avons le plaisir de vous présenter ce matin, un projet attendu depuis longtemps et important pour le canton de Fribourg.

Attendu depuis longtemps, si l'on considère les tentatives avortées depuis 1897, date de l'introduction du premier propédeutique et 1938, date de l'introduction du deuxième propédeutique en médecine.

Cela fait donc en effet 70 ans que les étudiants peuvent suivre les deux premières années du cursus des études médicales à Fribourg et qu'ils poursuivent ensuite leurs études, grâce à la convention que nous avons renouvelée en 2002 avec les universités de Bâle, Berne, Lausanne et Zürich qui nous garantit à l'heure actuelle 86 places en troisième année. Aujourd'hui, nous vous proposons un pas supplémentaire, fruit d'une volonté politique et des circonstances particulières.

Ce sont des modifications au sein de la formation médicale et cela de deux ordres. Tout d'abord, la loi fédérale sur les professions médicales universitaires adoptée par le Parlement fédéral le 23 juin 2006, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2007, qui connaît actuellement une période transitoire de trois ans. Elle apporte

comme modification la suppression des examens propédeutiques fédéraux, en introduisant un examen fédéral unique, en fin de formation. Ce qui fait abandonner la césure au niveau suisse après la deuxième année.

La rapporteur l'a dit, la Confédération fixe des exigences en fin d'études, la structure et l'organisation de celles-ci revenant en revanche aux universités, cela a pour conséquence que chaque université dans notre pays fixe ou restructure son programme et qu'il n'y a plus d'exigences communes à la fin de la deuxième année, ce qui rend plus difficile un éventuel changement après la deuxième année.

Enfin, cette loi introduit une accréditation obligatoire pour les filières d'études universitaires conduisant au diplôme, c'est-à-dire à l'examen fédéral, ce qui appuie la nécessité d'obtenir une accréditation pour le programme fribourgeois.

Ensuite la deuxième modification – et elle est à notre avantage – c'est l'introduction du système de Bologne, les études organisées en deux étapes, le bachelor et le master pour les études de médecine, le bachelor en trois ans, le master également en trois ans. L'introduction du bachelor et du master nous permet en effet d'obtenir une accréditation pour la première partie des études, mais nous ne pouvons l'avoir que si nous offrons effectivement trois années d'études en médecine, ce qui est la césure académique naturelle, aujourd'hui des études dans ce pays.

Les conséquences de ces deux modifications sont donc que dès 2009, nous aurons une vraie difficulté à placer les étudiants après la deuxième année, difficulté qui sera encore plus importante après la mise en place définitive de la loi fédérale sur les professions médicales.

L'introduction de cette troisième année devient donc vraiment nécessaire pour maintenir la formation médicale à Fribourg et le programme fribourgeois, je l'ai déjà dit, ne peut obtenir une accréditation que si nous allons jusqu'au bachelor, il est exclu d'obtenir une accréditation pour les deux premières années d'études, celles-ci ne constituant pas un diplôme en tant que tel.

Cela nécessite pour l'Université de conclure une nouvelle convention pour la continuation des études au niveau master. L'université a déjà eu les premiers contacts avec trois des facultés de médecine, nous manque encore deux facultés, celles de Zürich et de Berne.

La conséquence positive, nous pourrions avec un bachelor et une accréditation avoir un diplôme reconnu qui facilitera cette transition. C'est sur la base de ces considérations que le Conseil d'Etat a souhaité l'introduction de la troisième année comme élément indispensable au maintien des études médicales à Fribourg.

Pour mesurer les effets de ces décisions, il a pu se baser sur le projet qui a été élaboré en commun par l'Université et l'Hôpital fribourgeois, cette collaboration étant une des pierres angulaires de l'installation de la troisième année. La Directrice de la santé vous présentera tout à l'heure, plus en détail, la question de l'implication du réseau hospitalier fribourgeois. Les besoins ont été décrits dans le message en termes de personnel, de locaux, de budget de fonctionnement et

je n'y reviendrai dès lors pas dans ce débat d'entrée en matière.

Permettez-moi de conclure en soulignant l'importance de l'introduction de cette troisième année pour l'Université. Le maintien de la formation médicale permettra de faire participer toute la faculté des sciences et de trouver encore mieux et encore plus les synergies nécessaires. Ces synergies existent et elles se poursuivront en particulier dans la formation et la recherche. Nous pourrions obtenir un renforcement des sciences de la vie à Fribourg, ceci comme le pendant à l'autre pôle de compétence de la Faculté des sciences, celui des nanosciences, en lien avec l'Institut Merkle, des collaborations étant prévues entre ces deux pôles et nous pourrions renforcer le potentiel de recherches, à savoir l'acquisition de fonds tiers, élément qui sera déterminant au moment de la mise en place du paysage suisse des Hautes écoles, la future loi fédérale en faisant un des critères d'attribution, en particulier des subventions fédérales.

Avant de passer la parole à ma collègue Directrice de la santé, je souhaite saisir l'occasion de remercier l'Université, le Réseau hospitalier fribourgeois et nos services pour l'important travail qui a été réalisé en peu de mois.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** L'introduction d'une troisième année de médecine aura également un impact sur l'organisation sanitaire cantonale.

Ces effets sur le Réseau hospitalier fribourgeois ainsi que sur le Réseau de soins en santé mentale, seront largement positifs. L'Hôpital fribourgeois notamment, pourra développer ses activités d'enseignement et de recherche et étoffer le nombre de ses places de stage pour les étudiants en médecine.

Bien entendu, il ne s'agit pas de confier à notre réseau somatique des tâches de recherche clinique comme à un hôpital universitaire, mais bien de lui donner les moyens d'assumer l'activité de recherche correspondant à une année d'enseignement clinique.

Il accroîtra ainsi son potentiel pour la formation post-grade et disposera d'une attractivité plus grande, non seulement auprès des médecins assistants mais également auprès des médecins-cadres que cela pourrait inciter à s'installer dans notre canton.

A Fribourg, nous constatons déjà le manque d'un certain nombre de spécialistes, comme par exemple des pédiatres ou des psychiatres et à l'instar des autres cantons, nous engageons également de plus en plus de médecins avec des diplômes étrangers.

Par contre, le manque de médecins de premier recours ne se fait pas pour l'instant sentir globalement sur le plan cantonal mais plutôt sur un plan régional, mais nous aurons tout à l'heure l'occasion d'en débattre. Néanmoins, avec des médecins de premier recours relativement âgés, plus de la moitié de nos généralistes ont dépassé 55 ans, Fribourg pourrait se retrouver dans une situation délicate dans quelques années.

Un manque, qui s'explique en particulier par une relève insuffisante, par une partie toujours plus importante de médecins qui souhaitent travailler à temps partiel ou encore le vieillissement démographique qui entraîne des besoins accrus.

D'autres synergies avec la société de médecine sont également prévues, en particulier pour garantir les places de formation en cabinet médical.

Enfin, une collaboration renforcée avec la Haute école de santé contribuera au rayonnement de la place de formations fribourgeoise.

Une troisième année de médecine, fruit d'une intense collaboration entre l'Université et l'Hôpital fribourgeois, est un enjeu de taille pour notre canton puisqu'il s'agit d'un projet qui déploiera ses effets non seulement sur l'offre en formations de notre canton mais à plus long terme certainement aussi sur la prise en charge médicale de notre population. C'est avec ces considérations que le Conseil d'Etat vous invite à entrer en matière sur ce décret.

**Romanens Jean-Louis** (*PDC/CVP, GR*). La Commission des finances et de gestion a examiné le projet de décret relatif à l'introduction de la troisième année de médecine humaine à l'Université de Fribourg.

A l'unanimité, les membres présents de notre Commission préavisent favorablement le projet sous l'angle financier.

Consciente de l'important effort financier qu'engage notre canton pour introduire cette troisième année de médecine, notre Commission est persuadée que cela est indispensable pour assurer un développement indispensable de notre Haute école dans ce domaine et qu'un retour direct et surtout indirect sur investissement pourra rapidement être constaté.

La Commission des finances et de gestion vous invite à soutenir ce décret.

**Dorand Jean-Pierre** (*PDC/CVP, FV*). Le projet défendu ici se place dans un contexte particulier, il a une grande importance. Nous tenons à remercier le Conseil d'Etat, représenté par ses deux Commissaires et par son Président ici présents, d'avoir empoigné ce sujet. Le contexte tout d'abord, brièvement, il y a la modification de la loi fédérale sur les professions médicales, les accords de Bologne avec le cursus de deux fois trois ans en médecine et le manque de médecins suisses, de médecins de premier recours.

Son importance est triple:

1. pour la faculté des sciences, il s'agit de maintenir et de développer des synergies à divers niveaux d'enseignement, de renforcer le poids de la faculté qui génère le plus de fonds de tiers dans notre Université;
2. pour l'économie cantonale, des retombées sont à attendre par le fait de disposer de compétences qui sont recherchées par les entreprises qui donnent des mandats de recherche;
3. pour l'Hôpital fribourgeois, il y a aussi des retombées, avec notamment un renforcement de la recherche clinique.

Le canton de Fribourg tient à être une entité forte entre les agglomérations lémanique et zurichoise. Nos collègues alémaniques pourraient dire: «Freiburg verdient auch einen Platz an der Sonne.» Le canton de Fribourg

dispose d'une université de taille appréciable au plan Suisse, en soutenant ce projet, nous avons l'occasion de donner un signal politique fort qui va être entendu dans toute la Suisse.

C'est dans cet esprit que le groupe démocrate-chrétien soutiendra le projet à l'unanimité de ses membres présents lors de la séance de groupe.

**Piller Valérie** (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste a étudié avec attention et un très grand intérêt le projet de décret n° 93, relatif à l'introduction de la troisième année de médecine humaine à l'Université de Fribourg. Depuis 1938, deux examens propédeutiques amènent les étudiants en médecine à la fin de la deuxième année. Ensuite ces derniers poursuivent leurs études à Bâle, Berne, Lausanne ou Zürich. Depuis 2002, seules 86 places sont assurées pour la troisième année.

En septembre 2007, la nouvelle loi fédérale sur les professions médicales universitaires entrain en vigueur avec les modifications suivantes:

- suppression des examens propédeutiques;
- examen fédéral unique en fin de formation;
- accréditation obligatoire pour les filières d'études universitaires.

De plus, avec le système de Bologne, les études doivent être organisées en deux étapes, soit le bachelor et le master en trois ans respectivement.

Avec ces modifications, Fribourg doit introduire une troisième année afin de maintenir une formation médicale à l'Université. Si cette troisième année ne devait pas voir le jour, le département de médecine serait voué à disparaître avec pour conséquence une perte de synergies avec la faculté des sciences, une augmentation des coûts pour les autres départements, ainsi qu'une diminution du nombre de mandats de recherche. Le projet qui nous est soumis est précis et complet, il a été mené à terme par une excellente collaboration entre la DICS et la DSAS.

En acceptant le financement de cette troisième année de médecine, nous donnons un signal fort envers la formation et la recherche médicale. La Faculté des sciences en sera consolidée et la collaboration avec l'Hôpital fribourgeois sera renforcée avec l'augmentation de l'activité d'enseignement et l'augmentation des matières enseignées.

Avec ces quelques considérations le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité l'entrée en matière de ce projet qui est attendu depuis longtemps.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). La majorité du groupe libéral-radical a accepté l'entrée en matière sur ce projet.

Par contre, une minorité a critiqué ce message car à ses yeux il présente deux lacunes. Tout d'abord, il n'y a pas d'étude complète sur le développement souhaité de l'Université! Est-ce bien la médecine qu'il faut soutenir ou bien une autre branche?

Deuxièmement, le message ne précise pas le coût des locaux qu'il faudra construire. Il n'indique que des solutions provisoires. M<sup>me</sup> la Commissaire, je l'espère, pourra certainement donner des éclaircissements sur

ces deux points et lever les dernières hésitations car une majorité du groupe soutient ce projet.

La question d'abord est pourquoi introduire cette troisième année? M<sup>me</sup> la Commissaire nous l'a expliqué: Si nous ne maintenons pas cette troisième année, la filière de médecine doit disparaître. Alors pourquoi maintenir cette filière de médecine? A notre avis la disparition de cette faculté mettrait en danger l'existence des autres facultés scientifiques. Peut-être pas demain, mais à moyen terme, car évidemment il y a une synergie entre ces facultés. Les étudiants des différentes facultés suivent plusieurs cours ensemble. Si ce n'était plus le cas, cela créerait une augmentation des coûts. Alors, il faut savoir que les étudiants en médecine représentent le tiers des 1000 étudiants de la Faculté des sciences.

En outre, les subventions fédérales diminueraient puisqu'elles sont versées selon le nombre d'étudiants. Le subventionnement cantonal de 18 millions génère 10 millions de subventions fédérales, 11 millions des autres cantons, 9 millions du fonds national. La Faculté des sciences génère donc en tout 54 millions, ce qui représente 550 places de travail.

Qu'est-ce qui se passerait si nous n'avions plus de faculté de médecine, eh bien, les étudiants iraient dans les cantons voisins, ce qui entraînerait une hausse des charges peu intéressante pour notre canton, puisqu'on ne créerait rien dans notre canton. Cela coûte, sans rapporter!

La Faculté des sciences est très bien cotée internationalement, beaucoup de sociétés privées, des fondations donnent des mandats à des chercheurs fribourgeois. On peut citer comme sociétés connues: Nestlé, PolyGen, Montena, ABB, Novartis. Sans une certaine masse d'étudiants, et donc de professeurs et de synergie, notre Université ne sera plus compétitive et obtiendra moins de mandats, si ce n'est plus du tout.

Donc il y a aussi nécessité que cette faculté continue pour créer et stimuler la synergie avec la Fondation Merkle, que, je vous le rappelle, nous avons accepté de soutenir en acceptant le don de 100 millions de francs. Cette fondation aura besoin aussi d'assistants qui seront formés par notre Université.

Enfin, les hôpitaux fribourgeois collaborant à cette troisième année puisqu'ils assureront un enseignement pratique au lit du malade et l'enseignement de certaines branches, d'où le développement de la recherche clinique à l'Hôpital fribourgeois.

Enfin, si notre canton veut être compétitif et prendre son destin en mains, il faut accepter ce projet!

**Aeby-Egger Nicole** (ACG/MLB, SC). Notre groupe Alliance centre gauche accueille avec plaisir ce décret relatif à la troisième année de médecine à l'Université de Fribourg.

Différents arguments sont présentés dans ce décret, mais pour notre part, nous ne pensons pas qu'une année supplémentaire va améliorer la situation du nombre de médecins en Suisse ou dans notre canton ces prochaines années.

Par contre, cette troisième année de médecine est indispensable à la survie de la Faculté des sciences de notre Université. Cette faculté, même si elle reste petite en comparaison avec les facultés des sciences des

autres universités, est compétitive et attractive. Elle est le résultat d'un travail de qualité mené depuis de nombreuses années et nous nous devons de la soutenir en accordant cette année supplémentaire aux études de médecine. Actuellement un réseau hospitalier fribourgeois contribue déjà à la formation des médecins et son rôle dans ce domaine pourra donc être intensifié.

Enfin, 70 ans après l'introduction de la deuxième année de médecine à l'Uni de Fribourg, la troisième année arrive, c'est Georges Python qui doit être content!

Merci de soutenir massivement ce décret!

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Mesdames les Commissaires du gouvernement, Mesdames et Messieurs, à force d'attendre mon tour, je n'ai presque plus rien à dire parce que je ne veux pas répéter tout ce qui a déjà été dit. Je crois que le projet est complet. Tout ce qui a été dit actuellement est complet. J'aimerais peut-être souligner une chose ou même deux choses, ce n'est pas dans mon texte. C'est que les deux années de médecine que l'on a actuellement à Fribourg, c'est très bien, mais quand les étudiants partent à Berne, Bâle, Zürich ou Lausanne ou Genève, ils sont confrontés à des systèmes très différents d'une Université à l'autre. Le fait d'avoir ce noyau des trois ans permettra aux étudiants fribourgeois et aux autres qui viennent – car il faut vous rendre compte qu'il y a beaucoup d'étudiants d'autres cantons de Suisse centrale, de Suisse orientale qui viennent étudier à Fribourg – d'avoir un bagage préliminaire pour faire le master. Souvent, il y a des bacheliers fribourgeois qui ne veulent pas venir à l'Université de Fribourg parce qu'il y a ces deux ans, alors ils préfèrent aller à Lausanne, préfèrent commencer tout de suite à Berne. Le fait d'avoir ces trois ans nous permettra quand même de récupérer tous ces étudiants qui nous coûtent quand même cher, car il faut savoir qu'un étudiant en médecine coûte selon les estimations, qui sont très variables, entre 90 et 140 mille francs par année. Le canton doit payer ces dépenses si on doit envoyer tous nos étudiants, tous nos bacheliers fribourgeois à l'extérieur.

C'est un projet win-win comme aime bien le dire M. le Conseiller d'Etat Vonlanthen et je ne peux qu'abonder là-dessus.

Je terminerai tout simplement par une chose qui est peut-être agréable. Hier soir, j'ai soupé avec des professeurs de médecine de Zürich et de Bâle dans un bon restaurant à Zoug, on a mangé du Zugerkirchtorte, et au café on a discuté de cette troisième année de médecine et ils m'ont dit: Qu'est-ce que vous faites à Fribourg? Dépêchez-vous de faire cette troisième année, on a besoin de vous. C'est avec cela que je conclus mon exposé et naturellement l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité ce projet.

**Tschopp Martin** (PS/SP, SE). Wird mit der Einführung des dritten Medizinaljahres die Attraktivität des Freiburger Spitals und des Freiburger Netzes für psychische Gesundheit gesteigert? Oder ist diese Einführung einfach «nice to have»? Ist das ganze Projekt mit seinen finanziellen Konsequenzen für unsere Universität nicht eine Nummer zu gross?

Wir haben heute hier zu entscheiden, ob wir das Medizinstudium weiterhin an der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät haben wollen, oder nicht. Und wir werden auch die Frage beantworten müssen, ob uns diese Einführung, die Investition und die jährlich wiederkehrenden Betriebskosten den Preis wert sind. Die medizinische Ausbildung in der Schweiz ist vor allem im Zusammenhang mit der Umsetzung des Bologna-Modells und mit dem Inkrafttreten des neuen Medizinalberufsgesetzes des Bundes grossen Änderungen unterworfen. Diese Änderungen gehen nun so weit, dass sie die Einführung des dritten Medizinaljahres in Freiburg unumgänglich machen, wenn das Medizinstudium auch in Zukunft an unserer Universität angeboten werden soll.

Wenn wir diesem dritten Studienjahr nicht zustimmen, hat dies einen Einfluss auf die verschiedenen Departements der Naturwissenschaftlichen Fakultät. Gefährdet sind meines Erachtens mittelfristig auch Studiengänge wie beispielsweise die Sekundarlehrer-Ausbildung naturwissenschaftlicher Richtung, aber auch die Bereiche Anatomie, Histologie, Chemie usw. Die Frage stellt sich: Wollen wir das?

Nach dem euphorischen Wachstumsschub und der Aufbruchstimmung, welche die Gründung des Adolph-Merkle-Instituts für Nanotechnologie im Frühling dieses Jahres in der ganzen Universitätslandschaft ausgelöst hat, dürfen wir heute den Schritt nicht zurück machen. Wir müssen mit einem klaren und überzeugten Ja einen zusätzlichen Schritt hin zu einer Erneuerung der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen Fakultät tun. Die verschiedenen hochqualifizierten Stellen, welche im Zusammenhang mit dem dritten Studienjahr geschaffen werden, aber auch die Vernetzung von Lehre und Forschung in bereits gut funktionierenden Strukturen bringen dem Kanton Freiburg mittelfristig direkte und indirekte wirtschaftliche Vorteile, welche die finanzielle Belastung dieses dritten Studienjahres auf der Einnahmenseite mehr als kompensieren werden. Dies umso mehr, als unsere Mathematisch-Naturwissenschaftliche Fakultät bereits heute einen guten wissenschaftlichen Ruf besitzt.

Nicht vergessen dürfen wir, dass das Freiburger Spital und das Freiburger Netz für psychische Gesundheit durch den Ausbau der zweisprachigen Ausbildung an Attraktivität gewinnen werden. Dies wiederum wird eine positive Auswirkung auf den zukünftigen Bedarf der Gesundheitsversorgung in unserem Kanton haben.

Ich möchte aber auch gerade hier die Gelegenheit nutzen und an dieser Stelle daran erinnern, dass in anderen Fakultäten unserer Universität in nächster Zukunft investiert werden muss, damit unsere Universität im Wettbewerb um Bologna bestehen kann.

Ich bitte Sie auch, diesem Dekret zuzustimmen, und ich möchte mich bei den beiden Staatsrätinnen für das vorliegende Dekret bedanken.

**La Rapporteure.** Je constate, avec satisfaction que tous les représentants des groupes annoncent donc leur soutien à ce projet et acceptent l'entrée en matière, sauf une minorité du groupe libéral-radical. Je vois en cela une constance par rapport à 1937 parce que, déjà alors, une minorité du groupe libéral-radical, peut-être

la majorité du groupe libéral-radical, s'opposait à l'introduction de la deuxième année de médecine!

Le futur a démontré que la décision de 1937 a été favorable à notre canton et je vous demande, au nom de la commission, de soutenir ce projet.

Pour les autres remarques, je pense que Mesdames les Commissaires vont y répondre.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je souhaite à mon retour remercier l'ensemble des intervenants qui, au nom de leur groupe, acceptent l'entrée en matière sur le présent décret.

Je n'ai pas perçu de refus d'entrer en matière d'une minorité du groupe libéral-radical mais un certain nombre de questionnements ce qui signifie donc que nous avons encore une chance de les faire voter «oui» au décret final puisqu'il n'y a pas de proposition de refus d'entrer en matière, ce qui démontre aussi, je crois, l'importance et le soin que chacun a pris à l'examen de ce décret en particulier.

Tout d'abord, je souhaiterais peut-être commencer, dans le cadre des réponses, par rappeler qu'effectivement l'introduction de cette troisième année de médecine a évidemment pour première conséquence le maintien de ces études de médecine. Cela a été souligné par plusieurs des intervenants. Il y a là, évidemment, un lien direct à faire. Si nous ne pouvons pas introduire cette troisième année de médecine, à terme et rapidement, ce sont les deux premières années de médecine qui sont en danger. Cela aurait une conséquence importante et immédiate, tout d'abord au niveau de l'enseignement puis à celui également de la recherche. L'abandon, en effet, de ces deux premières années de médecine n'aurait pas pour conséquence une diminution correspondante des montants ou une disparition correspondante des postes que nous pourrions affecter à d'autres tâches au sein de l'Université. Mesdames et Messieurs, cela a été un des points discutés largement au sein de la commission. Ce sont les nombreuses synergies qui existent au sein de la faculté des sciences qui font que nous utilisons au mieux l'ensemble des ressources humaines et financières dont nous disposons. L'abandon des études de médecine aurait, en revanche, comme effet immédiat, une perte importante de ressources financières, à savoir les subventions de la Confédération, les subventions des autres cantons au niveau de l'accord intercantonal sur les universités mais également des coûts supplémentaires puisque les étudiants fribourgeois devraient fréquenter d'autres facultés de médecine. Elle aurait pour effet immédiat, et je me place au niveau suisse également, la disparition de 102 places d'études. Vous savez que Fribourg participe au *numerus clausus* avec les universités de Bâle, de Zurich et de Berne. Eh bien, nous ne pourrions pas rapidement reprendre ailleurs ces 102 places, ce qui rendrait encore plus aiguë la situation du manque de médecins. Nous savons, aujourd'hui déjà, que dans ce pays nous ne formons pas suffisamment de médecins. Nous devons compter sur le soutien des autres pays pour pouvoir couvrir nos propres besoins. Je crois qu'à terme ça n'est pas une solution satisfaisante. Nous devons maintenant faire un effort et l'introduction de

cette troisième année permet également d'offrir un certain nombre de places supplémentaires.

S'agissant maintenant des deux lacunes qu'aurait constatées une minorité du groupe libéral-radical, à savoir la question du développement souhaité de l'Université et du coût des locaux, je souhaiterais rappeler – s'agissant d'abord du développement souhaité de l'Université – que, évidemment, cette troisième année s'inscrit dans la stratégie choisie par l'Université pour les années à venir, stratégie qu'a approuvée le Sénat de l'Université – dans lequel le Grand Conseil est représenté – et également par le Conseil d'Etat. Cette stratégie comprend les éléments suivants: tout d'abord, la nécessité de l'amélioration de la recherche. C'est un point fort – je l'ai dit dans l'entrée en matière – dans les années qui viennent pour le positionnement de toute Université dans ce pays. Et, dans le domaine de la médecine, évidemment, les projets de recherche les plus importants se situent à ce niveau-là. Introduire cette troisième année nous offre donc des perspectives extrêmement importantes pour le développement de la recherche.

Ensuite, nous avons donné comme mission – mais ça, je pense, chaque d'entre nous le donne à sa haute école – l'excellence! Mais l'excellence dans le domaine des sciences nous permet de positionner notre Université aussi dans le domaine national. Nous le savons à quel point, en particulier, aussi au niveau international, c'est le domaine des sciences qui nous offre le positionnement, qui nous offre aussi, dans ce cadre-là, la reconnaissance internationale. Et pour le domaine des sciences en particulier, puisque c'est un domaine clé tout de même, nous avons demandé à l'Université de se renforcer en fixant des pôles de compétences qui se situent, d'une part dans le domaine des nanosciences avec l'Institut Merkle et, d'autre part, dans le domaine des sciences de la vie, positionnement qui est, évidemment, en lien étroit avec la médecine. Vous voyez donc que nous avons en fait une stratégie précise pour le développement de la faculté des sciences, comme nous l'avons pour d'autres facultés – cela a été relevé – qui ne seront évidemment pas oubliées non plus. Elles ont pour noms: développement du bilinguisme, développement en particulier également des sciences sociales, mais également de l'interdisciplinarité. C'est à cet aune-là que nous seront mesurés!

S'agissant ensuite du coût des locaux. Le besoin, je crois, a été reconnu. Nous savons qu'il fait défaut. Nous demanderons, le moment venu également, un crédit d'études mais vous me permettrez de dire, Mesdames et Messieurs, que si vous attendez que nous ayons le projet précis du bâtiment nécessaire alors que les besoins sont déjà reconnus, nous attendons trois ou quatre ans avant d'introduire cette troisième année de médecine. Nous ne pouvons pas, à la fois, introduire déjà la formation et il y a urgence à le faire – je rappelle qu'il faut qu'en 2010 nous ayons une première proposition – et penser que, en deux ans, nous puissions déjà construire le bâtiment nécessaire qui nous fait défaut pour ces éléments-là. Le souci que nous avons eu, c'est de trouver une solution transitoire qui nous permet de démarrer en lien avec le réseau hospitalier et avec l'Université.

Dans tout projet, il y a parfois une inconnue, il y a un risque qu'il faut accepter de prendre. Ce risque est mesuré, c'est le risque qui me fait le moins peur dans le dossier. Si c'est la seule question immobilière qui vous fait hésiter, je crois que nous avons quand même démontré que l'Etat de Fribourg sait construire un bâtiment, l'Etat de Fribourg sait reconnaître les besoins et sait adapter aussi les moyens à ses ambitions lorsqu'il s'agit de ces questions-là. Je vous rappelle que pour l'Université, nous avons construit Pérolles II, nous sommes en train d'aménager la Clinique Garcia. Dans le domaine des écoles, nous avons construit encore, durant la dernière législature, l'Ecole de culture générale, le GYB. Nous avons des projets en cours pour Gambach; le peuple a également dit «oui». Donc, je vous prie, si c'est le seul motif qui vous fait hésiter, de nous faire un peu confiance sur ces questions-là. La question immobilière est, à mon avis, peu prioritaire par rapport à l'importance en soi du projet. C'est une équation à une seule inconnue et cette inconnue ne doit pas vous faire hésiter. Il y a, en effet, une opportunité à saisir pour la faculté des sciences, pour son renforcement, une opportunité de ce point de vue-là pour notre Université, pour le réseau hospitalier mais surtout – et cela a encore été souligné par le président en 2009 du Conseil d'Etat – Fribourg doit compter sur lui-même pour se renforcer. Et ici, avec ce projet-là, nous pouvons renforcer la place de notre canton dans le paysage suisse des hautes écoles.

Je finirai avec le député Zadory. Je le remercie d'avoir mangé la tourte de Zoug, hier soir. Je l'enverrai volontiers manger également encore la soupe au lait de Kappel avec d'autres facultés dans ce pays! (*rires*)

#### **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Je veux remercier tous les intervenants qui se sont prononcés pour l'entrée en matière sur ce projet de décret. Juste par rapport au manque de médecins de premier recours, nous sommes parfaitement conscients que l'introduction d'une troisième année de médecine, ce n'est pas la solution au manque de médecins de premier recours dans ce canton mais ça fait partie d'un paquet de mesures que nous entendons mettre sur pied pour pallier ce manque de médecins de premier recours. C'est une des mesures qui nous permettra, en renforçant l'attractivité de notre Hôpital fribourgeois pour le recrutement des médecins cadres et des médecins assistants, de mieux nous positionner dans le paysage hospitalier suisse. Et pour nous, c'est un élément particulièrement important dans toute la réforme du financement des hôpitaux qui se profile pour les années 2011–2012. Donc, vraiment, cette introduction d'une troisième année de médecine est une réelle chance pour notre canton, pour notre Université, pour notre hôpital mais aussi et surtout pour nos jeunes.

Je vous invite donc à entrer en matière sur ce décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Première lecture*

## ART. 1

– Adopté.

## ART. 2

– Adopté.

## ART. 3

– Adopté.

## ART. 4

**La Rapporteuse.** M<sup>me</sup> la Commissaire a informé la commission que la provision de 2 millions a été constituée par un versement extraordinaire en 2007 en faveur de l'Université.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Effectivement, il s'agit du versement d'une subvention fédérale.

– Adopté.

## ART. 5

– Adopté.

## ART. 6

**La Rapporteuse.** Mesdames les Commissaires du gouvernement ont déjà annoncé la constitution d'une commission pilote pour assurer la coordination du projet.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Il est exact que la Directrice de la santé et des affaires sociales et moi-même avons mandaté un comité de pilotage pour suivre l'ensemble du projet dans cette phase transitoire afin d'assurer une parfaite coordination et une collaboration entre nos Directions.

– Adopté.

## ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

*Deuxième lecture*

## ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rosier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 89.*

### Motion M1031.07 Denis Grandjean (modification de la loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation [loi scolaire; prolongation de la scolarité])<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** Je remercie le Conseil d'Etat qui propose d'accepter ma motion sur la gratuité pour les parents des transports scolaires en cas de dixième année linguistique; ce qui est déjà le cas lorsqu'il ne s'agit pas d'une année linguistique. A la fin août, j'ai participé, à Lucerne, au tournoi de football suisse des Grands Conseils dans l'athlétique équipe fribourgeoise! Lors des discussions, des députés saint-gallois me disaient la chance que nous avions d'habiter dans un canton bilingue où ils pensaient que tous les habitants connaissaient les deux langues. Je leur ai répondu que malheureusement nous n'en étions

<sup>1</sup> Déposée et développée le 14 septembre 2007, *BGC* p. 1330; réponse du Conseil d'Etat le 24 juin 2008, *BGC* p. 1637.